

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation : le 28 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le 6 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Josette MUSSET, Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIÈRES, Véronique BONNAUDET, Paul DOITEAU-LEVÉE, Catherine FAUCHE, Lydie FAURE, Corinne GUILLON, Benoît PALLÉE, Patrick POTTIER.

Était absent : Olivier POULAIN (pouvoir à Josette MUSSET).

Secrétaire de séance : Lydie FAURE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes rendus des conseils des 6 et 13 avril 2022
- Décisions modificatives budgétaires à voter
- Projet d'éclairage route de Beaumont et parking salle des fêtes
- Devis plaque commémorative en verre
- Informations et questions diverses

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS DES 2 ET 23 MARS 2022 :

Les comptes-rendus des conseils municipaux des 6 et 13 avril sont approuvés par l'ensemble des conseillers présents.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :

Deux décisions modificatives sont proposées :

1. Erreur de 0,01€ sur le compte 6811 dotation amortissement immobilisations compensé par le compte 6068 autres matières & fournitures
2. Erreur de 148€ sur report N-1 compte 002 compensé par le compte 6068 autres matières et fournitures.

Ces deux décisions modificatives sont approuvées par l'ensemble des conseillers présents

PROJET ECLAIRAGE ROUTE DE BEAUMONT ET PARKING SALLE DES FETES :

Madame Le Maire lit le mail reçu de SIEGE 27 nous communiquant les montants des travaux pour :

- Ajout de 7 foyers lumineux
- Remplacement de 12 lanternes existantes par des LED

Soit environ : 15.000€

- Deux candélabres droit sur le parking de la salle des fêtes + un point lumineux au dessus de la porte de la mairie

Soit environ : 8.000€

Si nous réalisons ces travaux en 2023, nous pourrions bénéficier d'une subvention de 60% sur le montant HT soit une participation de la mairie à hauteur de 4.800€ + 2560€

Il est demandé de faire installer un contacteur qui permettrait de faire fonctionner les candélabres au delà des heures programmées en cas de location de la salle des fêtes.

Eric DEJEAN-SERVIÈRES rappelle que sur la route de la Ferrières, à gauche de l'église, les habitants n'ont pas d'éclairage. Il faudrait en prévoir un également.

Madame Le maire va se rapprocher de SIEGE pour ajouter le contacteur et une lanterne supplémentaire.

A voir également si l'on peut fixer des éclairages sous le toit de la salle des fêtes (en dessous de la protection des nids d'hirondelles prévue)

DEVIS PLAQUE COMMEMORATIVE :

Madame le Maire présente le nouveau devis pour la plaque commémorative en verre qui s'élève à 3.712,80€.

Nous abandonnons l'idée car beaucoup trop cher. Madame Le Maire, informe le conseil, qu'au reçu de ce devis, elle est allée, accompagnée de Françoise MAIRESSE, voir les plaques en granit. Elles ont retenu une pierre reconstituée blanche qui a l'avantage de pouvoir être fixée à l'extérieur, avec une gravure grenat. Le devis pour cette nouvelle plaque est d'environ 1.000€.

Ce projet est accepté à la majorité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Didier LAVRIL a envoyé un mail jeudi soir à tous les conseillers.

Des explications s'imposent.

Didier LAVRIL a fait une demande à Olivier POULAIN pour utiliser 10 tables et 70 chaises de la salle des fêtes pour un évènement personnel qu'il organise chez lui le 11 septembre 2022.

Oliver POULAIN a refusé d'être l'intermédiaire et lui a conseillé de faire sa demande auprès de Madame Le Maire.

Madame Le Maire n'était pas pour que les tables et les chaises sortent de la salle des fêtes.

Le mail a été reçu une quinzaine de jours plus tard. Pendant ce temps Madame La Maire a discuté du sujet avec quelques conseillers qui semblaient partager son avis.

La réponse au mail a donc été négative.

4 jours plus tard, Didier LAVRIL appelle Patrick POTTIER pour se plaindre, estimant que Madame Le Maire a pris une décision unilatérale et qu'il envisage d'envoyer un mail à tous les conseillers pour les informer. Mail envoyé jeudi 5 mai.

Le débat est donc ouvert au conseil.

Il est évoqué que de prêter ou louer le matériel de la salle des fêtes peut nous empêcher de louer la salle, que si nous acceptons, cela implique qu'il faut l'officialiser afin de permettre à tous les habitants d'en profiter aussi, que cela demande un règlement, un contrat de prêt ou de location avec caution et état des lieux....

Madame Le Maire propose de voter pour ou contre le prêt ou la location du matériel de la salle des fêtes.

Résultat du vote : 9 voix contre et deux abstentions.

Il est donc décidé que le matériel de la salle des fêtes ne sera ni loué ni prêté.

Madame Le Maire souhaite parler de deux autres sujets que Didier LAVRIL a évoqué à Patrick POTTIER, au cas où il déciderait d'envoyer un autre mail au conseil pour les informer.

1. Il s'agit de ses indemnités du 1er au 23 Novembre 2021. Didier LAVRIL a affirmé à Patrick POTTIER que c'est Madame Le Maire qu'en bloquait le paiement. C'est faux et Madame Le Maire relate les faits.

Pour arrêter les comptes de ses indemnités, la trésorerie a besoin du récépissé du recommandé de la lettre d'acceptation de sa démission envoyé par Mr Le Préfet. Au lieu d'avouer qu'il l'a jeté ou perdu, Didier LAVRIL a commencé par agresser la trésorerie. Mail que la secrétaire Carole BERANGER a fait suivre à la trésorerie. Le mandat a été bloqué par Didier MATHIEU, trésorier Principal. Didier LAVRIL a donc appelé la préfecture qui nous a envoyé un mail attestant de la signature du récépissé par Didier LAVRIL le 23 novembre 2021. J'ai transmis ce mail à Didier Mathieu qui n'a pas pour autant débloqué le mandat. Didier LAVRIL nous a relancé de façon très agressive. J'ai donc appelé Didier MATHIEU pour lui demander si, au vu du mail de la préfecture, il pouvait débloquent le mandat, ce qu'il a refusé de faire. Il maintient qu'il lui faut cet accusé de réception. J'ai donc informé Didier LAVRIL, que ce n'était plus de notre ressort et lui ai conseillé de contacter lui-même Didier MATHIEU.

2. Il s'agit des comptes-rendus de réunion qu'ils souhaitent recevoir par mail. Il en avait fait la demande par Lydie FAURE, en précisant aussi que les comptes rendus devaient être affichés. Après recherches, il n'y a aucune obligation à envoyer les comptes rendus par mail aux habitants de la commune, par contre, les convocations et les comptes-rendus doivent être affichés près de l'entrée de la mairie, les réunions sont publiques, et, les comptes rendus doivent être rédigés dans les 8 jours qui suivent la réunion. Il est bon de préciser que Didier LAVRIL, au cours de son mandat, rédigeait les comptes-rendus, (quand il le faisait !), entre 2 et 4 semaines après les réunions et qu'il n'a jamais affiché une seule convocation ni un seul compte-rendu !

Pour aider et former notre nouvelle secrétaire, Émilie CHAMPAGNE, nous allons embaucher une secrétaire de mairie expérimentée les mercredis après-midi jusqu'à fin juin 2022.

Nous avons également commandé une formation sur BERGER LEVRAULT.

Madame Le Maire a reçu la visite de Madame Christina PLUCHET, sénatrice de l'Eure, et avec Françoise MAIRESSE, Catherine FAUCHE et Eric DEJEAN-SERVIERES, ils ont reçu la visite de Madame Corinne BLANCHOT-PROSPER, Sous-Préfète de l'Eure.

Les deux se proposent de nous aider notamment pour nos dossiers de défense incendie.

L'une peut appuyer un dossier auprès du Préfet, et l'autre s'est engagé à tenter de nous faire passer un ou deux dossiers cette année malgré que les budgets soient clos.

Les demandes de subvention devaient se faire au plus tard mi novembre 2021, mais Didier LAVRIL n'ayant fait faire aucun devis nous n'avions pas pu faire de demande.

Concernant le projet des panneaux d'affichage sur le bord de la route à l'entrée de la mairie, nous avons reçu le devis de l'entreprise GIROD commanditée par INTERCOM.

Les 3 panneaux : 9.750,29€

Madame Le Maire dit que Mr William CANU lui avait parlé d'une remise importante (60%). Elle s'engage à se rapprocher de lui pour en savoir plus.

Madame Le Maire a été conviée à une réunion de chantier au château d'eau.

Il est prévu un mois et demi voire deux mois de travaux pour nettoyage de la cuve, réimperméabilisation de la cuve, peinture extérieure (beige pour le corps du château d'eau et bleu marine pour les fenêtres) , et pose d'une nouvelle clôture sécurisée.

Pour éviter une coupure d'eau trop longue, ils ont posé un raccord qui permettra d'alimenter en eau le Noyer en Ouche sans passer par le Château d'eau. Madame Le Maire montre des photos de l'installation. C'est cette pose qui était la cause de la coupure d'eau de la semaine dernière.

Madame Le Maire informe le conseil que Monsieur HART, pour la remercier de son aide pour son problème de facture EDF, propose de faire bénéficier la commune d'une animation gratuite. Cela peut être à Noël pour les enfants par exemple.

Pour la fête des voisins, il est décidé que cela se passera dans la salle des fêtes.

Véronique BONNAUDET et Patrick POTTIER vont accueillir les participants en musique pendant l'apéritif offert par la mairie. Et c'est le groupe SWINGADJO'S qui prendra la suite.

Pour l'apéritif, il est convenu que nous ferons faire des canapés salés pour 50 personnes.

Tour de table :

Lydie FAURE demande ce qu'il en est des Myriophylles du Brésil toujours stockées sous la bâche à côté de la mare du Milan. Madame Le Maire reconnaît ne pas s'en être encore occupée, et s'engage à le faire dès la semaine prochaine.

Idem pour le fossé qui va du Milan à Chatel la Lune. Madame Le Maire informe le conseil que le nettoyage de ce fossé n'est plus assuré par INTERCOM. Elle va revoir avec William CANU pour trouver une solution.

Lydie FAURE s'inquiète pour le bord de la Risle près de la passerelle. Avec les inondations, l'accès se creuse de plus en plus. Il faudrait y mettre des cailloux. Madame Le Maire va tenter de trouver une solution.

Lydie FAURE évoque la fête du 8 mai. Rien n'a été prévu cette année mais pourquoi pas les prochaines années, organiser une cérémonie...

Françoise MAIRESSE rappelle la journée du patrimoine. Il faudrait se réunir pour en discuter, trouver un thème, et décider de qui fait quoi.

Françoise MAIRESSE demande s'il serait possible de faire installer des ralentisseurs à l'abord du carrefour du Milan pour faire ralentir les voitures comme cela a été fait à Mancelles.

Madame le Maire explique que des ralentisseurs peuvent être installés seulement en agglomération. (panneau blanc entouré de rouge). Or le Milan est un hameau (panneau noir écriture blanche).

Pour transformer un hameau en agglomération il faut s'adresser au département. Cela implique des panneaux de limitation de vitesse sur toutes les routes du Milan et des panneaux d'agglomération aux entrées et sorties du Milan. Ces panneaux sont à la charge de la commune. Et le coût d'un ralentisseur avec marquage et signalisation est d'environ 3.000€ également à la charge de la commune.

L'idée est abandonnée par le conseil.

Corinne GUILLON évoque le problème du chien de Laëticia HERMIER rue de la Brunetière. Ce chien saute par dessus la clôture pour agresser les passants. En passant près de la propriété, Corinne a eu très peur.

Madame Le Maire s'engage à lui faire un courrier.

Catherine FAUCHE évoque le cas d'un habitant de la Brunetière qui est ennuyé par les haies et arbres de son voisin. Les fils électriques sont dans les branches d'arbres et il craint qu'à la prochaine tempête il y ait des problèmes. Madame Le Maire propose d'intervenir mais l'habitant ne le souhaite pas pour le moment.

Catherine FAUCHE propose qu'une commission soit créée pour intervenir auprès des propriétaires qui ne respectent les règles de bon voisinage. Il est rappelé que c'est le rôle des référents.

Benoît PALLEE informe le conseil que le miroir installé en face de la rue du Bois Fleuret aux Quatre-Houx est totalement enfouit dans les branches d'arbres. Il précise que sur la route de Beaumesnil les voitures roulent très vite et de ce fait, la sortie des Quatre-Houx sans visibilité est très dangereuse.

A qui appartient ce bois ? Madame Le Maire va se renseigner.

La séance est levée à 20h40

Josette MUSSET
Le Maire,

